

Commandement lors des interventions

Responsable du cours :

Manitoba Emergency Services College – Programme de gestion

Clientèle cible :

Toute personne qui peut être appelée à agir à titre de commandant des interventions sur les lieux du sinistre durant une urgence communautaire impliquant plusieurs organismes

Restrictions quant aux participants :

Les participants doivent être des membres actifs d'un département de services d'urgence ou d'un conseil municipal et être responsable du domaine de la gestion des sinistres

Description du cours :

Durée : 36 heures

Ce cours fournit une vue d'ensemble du commandement des interventions durant toutes ses phases, à partir de la planification préliminaire jusqu'au compte rendu qui suit l'incident. Il abordera également l'analyse de la situation lors de l'incident, la planification, le commandement qui suit les opérations et d'autres éléments clés reliés à la direction d'un cas d'urgence.

On discutera de la situation actuelle avec les personnes qui ont été impliquées à un certain niveau dans un incident majeur. On couvrira plusieurs des exigences du Commandement des interventions NFPA 472

Objectifs du cours :

Les thèmes incluent :

- Comprendre et décrire les besoins d'un système de gestion des sinistres pour traiter les cas d'urgence
- Comprendre et décrire comment les lois municipales et fédérales affectent les systèmes de gestion des sinistres

- Comprendre comment reconnaître les normes qui peuvent avoir un effet sur les exigences relatives aux systèmes de gestion des incidents
- Comprendre et décrire les éléments et composantes nécessaires d'un système de gestion efficace des incidents
- Comprendre et décrire un système de commandement unifié
- Décrire l'implication et les responsabilités d'au moins 3 organismes de services d'urgence qui interviennent en cas d'urgence
- Comprendre et décrire le système de commandement
- Comprendre et décrire les 5 domaines fonctionnels principaux d'un système de commandement
- Comprendre et expliquer les différences entre les cas d'urgence, les sinistres et les crises
- Comprendre et décrire les rôles de 3 fonctions du personnel de commandement
- Comprendre et décrire l'importance de la planification précédant les incidents, l'analyse de la situation et la planification des mesures pour les incidents telles qu'elles s'appliquent dans un cas d'urgence
- Advenant un cas d'urgence, compléter une analyse de la situation, développer des plans d'action pour l'incident et développer une structure de commandement pour l'incident à partir de l'intervention jusqu'à la démobilisation
- Comprendre l'importance et décrire la façon d'élaborer des lignes directrices générales de fonctionnement
- Développer des lignes directrices générales de fonctionnement pour la mise en oeuvre d'un système de commandement au sein de votre département
- Comprendre et décrire le rôle que jouent les médias dans les cas d'urgence et apprendre à travailler avec les médias
- Comprendre et décrire les perspectives de commandement concernant des situations où il y a plusieurs victimes lors d'un cas d'urgence
- Comprendre et décrire les perspectives de commandement concernant des cas d'urgence impliquant des produits dangereux; et
- Comprendre et décrire les perspectives de commandement concernant la gestion du stress lors d'incidents critiques dans un cas d'urgence

Genre de formation :

On complétera la théorie au moyen d'études de cas d'incidents

Taille de la classe :

Minimum 12, maximum 24

Emplacement du cours :

Manitoba Emergency Services College

Disponibilité du cours :

Veillez vous référer au calendrier de formation du Manitoba Emergency Services College, disponible par le biais du Bureau du commissaire aux incendies (sans frais 1-888-253-1488) et en ligne à l'adresse suivante :

http://www.firecomm.gov.mb.ca/mesc_calendar.html

Frais :

Les frais sont de 325 \$ (chèque à l'ordre du ministre des Finances)

Point d'accès :

Bureau du commissaire aux incendies
Manitoba Emergency Services College
1601 VanHorne Avenue East
Brandon, MB R7A 7K2
Tél. : 204-726-6855
Télécopieur : 204-726-6847
Sans frais : 1-888-253-1488
Courriel : emerserv@govmb.ca
Formulaire de demande :
<http://www.firecomm.gov.mb.ca/graphics/ApplicationForm.pdf>

Commentaires additionnels :

Certification : on remettra un Certificat aux candidats qui auront réussi un examen écrit.